

# Compte rendu du COSP de l'Inspé de l'académie de Limoges

Réuni le 30 septembre 2020

Liste des membres .....	2
I. Approbation du compte rendu du COSP du 26 mai 2020 .....	3
II. Information sur les élections à venir des usager·ère·s .....	3
III. État des lieux et perspectives de l'initiation à la recherche à l'Inspé de l'académie de Limoges.....	3
• Mention « Professeur·e des écoles » .....	4
• Mention second degré.....	5
▪ <i>Parcours « Physique-chimie »</i> .....	5
▪ <i>Parcours « Documentation »</i> .....	6
• Mention « Pratiques et ingénierie de la formation ».....	7
IV. Question de la recherche en Inspé par Michel Fayol .....	8
V. Questions diverses.....	10

## Liste des membres

### Liste des membres ayant voix délibérative présent·e·s :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
M.	ARNAUD	Professeur en EPLE
M.	AVISSEAU	Doyen de la FLSH Limoges
Mme	BOUSSELY	PRAG – Inspé de l'académie de Limoges
M.	FAYOL	Président du COSP – Professeur d'université
M.	GAUDIN	MCF – Pôle d'ingénierie pédagogique – Inspé de l'académie de Limoges
M.	GUIMBAUD	Proviseur – Lycée L. Limosin - Limoges
Mme	HAGÈGE	Professeure d'université – Inspé de l'académie de Limoges
M.	LAURENCIER	Proviseur – Lycée P. Eluard – Saint-Junien
Mme	LAURIE	IEN-ET-EG – Académie de Limoges
Mme	MARCEAU	IEN circonscription Brive urbain – Académie de Limoges
Mme	MOREAU	DIFOR – Rectorat de Limoges
Mme	PAUTAL	PRCE – Inspé de l'académie de Limoges
M.	RÉMONDIÈRE	MCF – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	SALOMON	MCF – Inspé de l'académie de Limoges

### Liste des membres ayant voix délibérative représenté·e·s :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
M.	ARZOUMANIAN	IA-IPR de mathématiques
M.	FATET	MCF – responsable formation 2 <sup>nd</sup> degré – Inspé de l'académie de Limoges

### Liste des membres ayant voix consultative présent·e·s :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	CAPÉLAN	Responsable administrative – Inspé de l'académie de Limoges
M.	GLANDIÈRES	IEN-DAFPEN – Académie de Limoges
Mme	ISIDORE	Responsable de la scolarité – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	LEGROS	Directrice Adjointe – Inspé de l'académie de limoges
Mme	MARTIN	Assistante de direction – Inspé de l'académie de Limoges
M.	MOYON	Directeur – Inspé de l'académie de Limoges
M.	WEIL	PR – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	ZERROUKI	PR – FST de Limoges

M. Fayol, président du COSP, ouvre la séance à 9h10.

## **I. Approbation du compte rendu du COSP du 26 mai 2020**

La séance débute par l'approbation du compte-rendu du COSP du 26 mai 2020. Celui-ci est adopté à l'unanimité des présent·e·s et des représenté·e·s.

<b>Nombre de votants</b>	16	<b>Pour</b>	16	<b>Contre</b>	0	<b>Abstention</b>	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

## **II. Information sur les élections à venir des usager·ère·s**

Mme Capéran, responsable des services administratifs, indique que les trois usager·ère·s du COSP doivent être renouvelé·e·s en 2020.

Elle propose :

- soit de profiter des élections partielles du conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges qui auront lieu le 12/11/2020 pour organiser des élections pour les usager·ère·s du COSP ;
- soit de rester sur le modèle antérieur, c'est à dire la désignation de trois délégué·e·s étudiant·e·s et/ou stagiaires par leurs pairs.

Mme Zerrouki, directrice adjointe, chargée des relations internationales et de la recherche à l'Inspé de l'académie de Limoges, juge, qu'au vu de la réforme en cours, il est sans doute inutile de modifier le mode de désignation habituel des usager·ère·s au COSP pour une année et craint de surcroît qu'il y ait peu de volontaires.

M. Moyon, directeur de l'Inspé de l'académie de Limoges, précise que cette décision revient au conseil d'institut mais nécessite en amont l'avis du COSP.

M. Fayol soumet la question aux membres du COSP.

Le COSP décide à l'unanimité des présent·e·s et des représenté·e·s de rester sur le modèle de désignation des usager·ère·s par les délégué·e·s et parmi elles/eux lors d'une réunion organisée par la direction.

## **III. État des lieux et perspectives de l'initiation à la recherche à l'Inspé de l'académie de Limoges**

M. Fayol informe les membres que ce COSP va être consacré à l'initiation à la recherche.

Mme Zerrouki explique que la recherche tient déjà une place très importante dans les Masters MEEF et le sera encore plus dans les futures formations. Elle cite l'article 18 du nouvel arrêté du Master MEEF du 24/07/2020 qui précise que « chaque étudiant(e) réalise un mémoire de master qui doit avoir un contenu disciplinaire et de recherche en relation avec la finalité pédagogique, les pratiques et l'environnement professionnel... ». Elle ajoute qu'une réflexion concernant cette initiation à la recherche a déjà débuté dans le cadre du travail sur les futures maquettes. Ces dernières seront composées de trois unités d'enseignement (UE) :

- UE1 - Culture métier commune
- UE2 - Savoirs disciplinaires et leur didactisation
- UE3 - Stage, réflexivité et initiation à la recherche.

Dans l'UE3, l'accent est mis sur le lien entre le travail professionnel, la réflexivité et la recherche. Le côté réflexif de la recherche devra servir à la professionnalisation et au devenir de l'enseignant·e.

Dans cette optique, un groupe de travail « recherche » va être constitué afin de poursuivre la réflexion entamée et de la finaliser.

L'échange se poursuit par la présentation organisationnelle de l'initiation à la recherche au travers de quatre mentions ou parcours de Master MEEF.

- **Mention « Professeur·e des écoles » :**

Mme Salomon, maîtresse de conférences en didactique des langues, responsable de la recherche pour la mention « professeur·e des écoles » débute par un bilan quantitatif de l'année 2019-2020. Au total 300 étudiant·e·s/stagiaires de première et deuxième années ont été suivi·e·s en recherche. La difficulté dans le premier degré, vient d'une part, du faible nombre d'enseignant·e·s chercheur·e·s encadrant les étudiant·e·s/stagiaires et d'autre part, de l'inéquité existante entre les encadrant·e·s car certain·e·s suivent jusqu'à 24 étudiant·e·s/stagiaires à la fois.

Chaque année, le cahier des charges est mis à jour. Un espace Moodle convivial a été créé. Les étudiant·e·s/stagiaires ainsi que les formateur·rice·s ont plus facilement accès à diverses informations telles que :

- une présentation générale de l'initiation à la recherche grâce au cahier des charges téléchargeables ;
- des outils et ressources qui constituent une aide pour elles/eux ;
- des thématiques et choix : ici, sont proposées les thématiques des formateur·rice·s qui ont accepté de suivre des étudiant·e·s et/ou stagiaires, avec leur spécialité et leur site d'intervention. Cette liste est vérifiée, mise à jour tous les ans et mise à disposition en septembre de chaque année. Les étudiant·e·s/stagiaires doivent s'inscrire dans l'une de ces thématiques et avec un·e accompagnateur·rice durant une période bien définie. Il revient ensuite de s'assurer que tou·te·s sont bien inscrit·e·s et de recenser alors les besoins en ressources humaines ;
- des aides en matière de méthodologie ;
- un calendrier ;
- des informations relatives à l'évaluation ;
- des mémoires/articles.

Mme Salomon aborde ensuite l'organisation des cours. Le nombre d'heures consacrées à la recherche dans la formation « professeur·e des écoles » s'élève à 3 heures CM et 3 heures TD par semestre, excepté lors du premier semestre du Master 1 qui compte 6 heures CM et 6 heures TD. En effet, c'est lors de ce semestre que se met en place l'initiation à la recherche avec notamment le choix des thématiques. Des cours de méthodologie à la recherche sont donnés lors de cette année de Master 1 durant lesquels sont abordées les questions du sujet, de la lecture théorique, de la manière de trouver ces lectures, de travailler sur son sujet à partir de ces dernières et l'identification de méthodologies (questionnaires, entretiens, corpus, observation). Les étudiant·e·s reçoivent également une formation au logiciel Zotero assurée par les services de la bibliothèque universitaire (BU) de l'Inspé de l'académie de Limoges lors du semestre 1 et une formation à la feuille de style de l'université dont l'utilisation est obligatoire au cours du semestre 2.

Ces cours de méthodologie sont assurés par les responsables de la recherche de chaque site :

- Mme Legros, MCF, sur le site de Guéret,
- M. Lestage, MCF, sur le site de Limoges,
- Mme Salomon, MCF, sur le site de Tulle

Parmi les heures prévues dans la maquette, un nombre important est dédié à des rencontres entre les étudiant·e·s/stagiaires et leur accompagnateur·rice.

Mme Salomon ajoute que parmi les étudiant·e·s de Master 2 ou de diplôme d'université (DU), certain·e·s n'ont pas suivi de Master 1 à l'Inspé et n'ont, par conséquent, pas entamé de travail de recherche, ce qui les contraint à réaliser leur travail de recherche en un an. Cependant, elles/ils ont plutôt bien géré cette situation dans l'ensemble.

Cette année (2020-2021), l'Inspé est encore plus confronté à cette difficulté et se retrouve avec davantage d'étudiant·e·s qui arrivent en Master 2 sans avoir suivi de Master 1 à l'Inspé. C'est Mme Sardier (MCF) qui est chargée d'encadrer ce public.

Quant aux étudiant·e·s du DU parcours adapté, Mme Salomon précise qu'elles/ils doivent rédiger un article et non un mémoire.

Concernant les travaux de recherche, elle fait le point sur les attendus, les rendus et les compétences à acquérir à chaque fin de semestre pour chacune des années de Master :

- Lors du Master 1, on attend de l'étudiant·e qu'elle/il soit capable de réaliser une bibliographie commentée en fin de semestre 1, de croiser des textes scientifiques et d'envisager les outils de la méthodologie choisie en fin de semestre 2.
- Lors du Master 2, il s'agit pour l'étudiant·e/stagiaire de déterminer en fin de semestre 3 une problématique, choisir une méthodologie, l'argumenter et écrire le protocole de recherche. Au semestre 4, elles/ils doivent être capables de rédiger un écrit présentant les résultats de la recherche et soutenir oralement leur travail. Les mémoires sont à rendre au mois de mai sous la forme d'un dépôt sur Moodle dans l'espace dévolu à cela. Les étudiant·e·s/stagiaires ont à leur disposition, pour information, les grilles d'évaluation de ce travail de recherche.

Mme Salomon conclut sa présentation sur des réflexions destinées à apporter des améliorations. Elle énonce ainsi :

- la simplification des thématiques : actuellement ce document fait onze pages, l'idée est de se diriger vers une simplification de ces thématiques et par conséquent des choix ;
- la mise en place d'une répartition plus équitable concernant l'encadrement des étudiant·e·s ;
- la mise en place d'une « formation » méthodologie de la recherche pour les collègues non docteur·e·s.

Mme Zerrouki revient sur le problème du nombre d'étudiant·e·s/stagiaires par accompagnateur·rice qui représente une véritable difficulté dans le premier degré. En effet, c'est l'étudiant·e qui choisit avec qui elle/il veut travailler et sur quel thème. Il est donc nécessaire de rééquilibrer le nombre d'étudiant·e·s/stagiaires accompagné·e·s par personne et de se diriger vers une équité à la fois pour les encadrant·e·s et pour les étudiant·e·s/stagiaires accompagné·e·s.

M. Fayol juge aussi la taille des mémoires réalisés comme un autre problème (environ 50 pages). Il faudrait voir peut-être à diminuer cette taille.

- **Mention second degré**

- ***Parcours « Physique-chimie »***

M. Rémondrière, maître de conférences en Chimie, responsable du parcours de Physique-Chimie explique qu'il s'agit d'un parcours bi-disciplinaire axé sur un corpus théorique et sur un corpus expérimental, qui en font un parcours spécifique, tout comme celui des Sciences de la Vie et de la Terre.

L'équipe pédagogique est composée de 14 accompagnateur·rice·s dont un seul didacticien et historien de la physique. La cohorte d'étudiant·es/stagiaires est relativement modeste.

Il précise que dans ce parcours, aucune heure maquette n'est créditée, la charge étant supportée par l'équipe pédagogique. La réduction de 17% du nombre d'heures en 2018-2019 fait que les collègues s'investissent gratuitement.

Concernant les modalités de contrôle de connaissances et de compétences (MCCC), 13 ECTS répartis sur les quatre semestres sont attribués à cette initiation à la recherche.

M. Rémondrière indique que les sujets en physique-chimie sont des sujets très précis définis en fonction des intérêts des accompagnateur·rice·s et de leurs champs de compétences. L'ensemble de ces sujets balaie un domaine relativement concret du quotidien. Il s'agit de sujets majoritairement disciplinaires qui permettent une transposition pédagogique, on glisse ainsi du disciplinaire vers l'aspect pédagogique. Mais, des sujets de didactique transversaux sont proposés également. On attend de l'étudiant·e/stagiaire qu'elle/il ait une pratique réflexive.

Il décrit ensuite le déroulement de cette initiation à la recherche sur les quatre semestres : à chaque période sont associées des étapes très précises dans le cheminement de la recherche. Tout d'abord, l'étudiant·e/stagiaire doit choisir son sujet en concertation avec l'accompagnateur·rice, un·e rapporteur·e est ensuite affectée à chacun·e. Puis, elle/il procède à la déclaration officielle de son sujet sur la plateforme Moodle. Différents rendez-vous entre l'étudiant·e/stagiaire et l'accompagnateur·rice sont prévus et des travaux très précis seront demandés à chacune de ces périodes. Les étudiant·e·s/stagiaires sont

évalué·e·s sur la rédaction d'un rapport d'étape, en fin de semestre 1 et sur la rédaction d'un mémoire bibliographique et d'un oral à la fin du semestre 2.

M. Rémondrière explique qu'une plateforme Moodle spécifique au parcours de Physique-Chimie a été créée leur permettant d'accéder à différentes informations, aux grilles d'évaluation, aux attendus mais aussi à un catalogue de mémoires. Elles /ils ont pour consigne de déposer leur travail provisoire dans une zone dédiée. Un espace « Service commun de documentation » (SCD) est également accessible par le biais duquel des formations à distance sont proposées.

Lors de l'année de Master 2, ce travail de recherche doit aboutir à la rédaction d'un mémoire d'une cinquantaine de pages maximum. Il doit être déposé sur la plateforme Moodle de l'Inspé et soutenu lors d'un oral devant l'ensemble des accompagnateur·rice·s et au regard des grilles d'évaluation.

Plusieurs points positifs ressortent de cette organisation :

- l'expérience et le nombre d'accompagnateur·rice·s en font des guides sereins et permettent un travail étroit avec les étudiant·e·s/stagiaires ;
- l'équipe pédagogique est complètement investie, les encadrant·e·s sont rémunéré·e·s en fin d'année du Master 2 sur le référentiel ;
- l'accès est facilité à l'information et à Aurore : les étudiant·e·s peuvent accéder à des mémoires mis en ligne.

M. Rémondrière mentionne également quelques points négatifs :

- il n'y a pas de didacticien de chimie, le seul didacticien du parcours ne peut donc pas s'investir dans tous les sujets ;
- il est nécessaire de prévoir des séminaires et des formations afin de développer l'esprit critique et d'initier aux formes de méthodologie de recherche ;
- lorsqu'un fonctionnaire stagiaire arrive en Master 2 sans avoir été préparé dans l'académie de Limoges, cela nécessite pour elle/lui de réaliser un travail de recherche en seulement un an. Son travail de recherche doit faire l'objet d'un aménagement tout en gardant les mêmes exigences que pour les autres stagiaires.

Mme Legros s'interroge sur le calendrier proposé qui prévoit un travail bien identifié par période et se demande si les étudiant·e·s/stagiaires arrivent à s'y tenir. M. Rémondrière répond que ce tableau est caricaturé et que rien n'est strictement imposé. L'idée consiste à prévoir des rendez-vous réguliers en obligeant l'étudiant·e/stagiaire à se rendre autonome. Les responsables de formation veillent à ce que chaque engagement soit tenu.

M. Moyon ajoute que le nombre de pages demandé pour ce travail de recherche est important. M. Rémondrière répond que les sujets proposés sont très ciblés et calqués sur les compétences des encadrant·e·s.

#### ▪ **Parcours « Documentation »**

Mme Levet, maîtresse de conférences en Littératures comparées, responsable du département de Lettres et responsable de la recherche dans le parcours « Documentation » indique que dans celui-ci, la formation à la recherche reste fidèle, en termes de progression et de gabarit (du semestre 1 au semestre 4), au canevas global de ce qui avait été décidé dans la mention « second degré » en 2013.

Elle présente les évaluations proposées en fonction des semestres. Il est demandé aux étudiant·e·s/stagiaires, de faire un plan (avec un début de rédaction, une introduction, une partie et une sous-partie), dès le semestre 3, et de fournir un travail de quinze à vingt pages pour les obliger à commencer la rédaction le plus tôt possible et de manière progressive. Le produit final attendu en fin de semestre 4 est un mixte entre un article pour le gabarit et un mémoire pour l'esprit.

Mme Levet explique que jusqu'à l'an dernier, elles étaient deux, Mme Lorenzo et elle-même, à encadrer ces travaux de recherche. Cette année, Mme Levet se retrouve seule pour encadrer tou·te·s les étudiant·e·s/stagiaires du parcours documentation.

En documentation, l'univers professionnel est très divers. Pour le choix des sujets, sont imposés aux étudiant·e·s deux domaines de recherche en adéquation avec le métier :

- éducation aux médias et à l'information, en plein accord avec les missions propres à la/au professeur·e documentaliste,

- médiation à la lecture, plus en phase avec les ressources documentaires et leur mise à disposition.

Mme Levet insiste sur le fait qu'il s'agit d'un travail de recherche et non d'un mémoire professionnel, l'objectif étant que ces étudiant·e·s/stagiaires deviennent des praticiens réflexifs et non des chercheur·e·s. L'accent est mis avec elles/eux sur des hypothèses de recherche problématisées. Celles-ci prennent tout leur sens lors du Master 2 faisant le lien entre la recherche sur le terrain et la recherche scientifique et nourrissant leur réflexion par des recherches dans des domaines connexes (sociologie, histoire de l'éducation, littérature, cinéma...). Les étudiant·e·s du Master 2 préparation concours ont plus de mal à entrer dans cette démarche, les conditions de stage étant différentes de celles des stagiaires, et également à cause de la pression due à la préparation du concours en fin d'année.

Le Master 2 est anticipé dès la 1<sup>ère</sup> année en faisant entrer les étudiant·e·s dans cette démarche. Il leur est demandé de proposer deux idées de sujets dans chacun des domaines proposés. En fin de semestre 2, elles/ils doivent envisager la projection sur le terrain avec des actions possibles à mener en collège, lycée et lycée professionnel. Elles/ils doivent aussi prévoir des alternatives en cas de non réussite au concours puisque dans ce cas, elles/ils se retrouvent alors sans avoir d'élèves à gérer.

Ces sujets de recherche peuvent être amenés à évoluer lors du Master 2 afin de pouvoir s'adapter au mieux au contexte.

Cette initiation à la recherche fait l'objet de cours mais aussi de rendez-vous individuels tout au long de l'année. En Master 1, les étudiant·e·s sont initiés à la méthodologie ou encore à des outils tels que zotero.

Dès le début d'année du Master 2, Mme Levet établit un rétro-planning afin de montrer aux étudiant·e·s/stagiaires que les échéances sont rapprochées. Une version bêta, c'est-à-dire aussi complète que possible, est demandé aux étudiant·e·s de Master 2 un mois avant la remise définitive du mémoire. Cela permet d'apporter les dernières corrections avant la soutenance. Ces soutenances se déroulent toutes en session 1 et la session 2 joue pleinement son rôle de session de rattrapage.

Des documents sont disponibles et accessibles sur la plateforme Moodle : les grilles d'évaluation, des diaporamas ou encore des exemples de travaux réalisés.

Mme Levet dresse deux bilans :

- Un bilan négatif en raison :
  - du manque de temps ;
  - de la difficulté de faire collaborer des collègues d'autres disciplines sur le terrain ;
  - de terrains parfois peu propices à leur sujet de recherche ;
  - de la réticence à mener des lectures scientifiques nécessaires pour leur sujet.
- Un bilan positif dans la mesure où :
  - une majorité de ces étudiant·e·s entrent dans une vraie démarche de recherche ;
  - la non multiplicité des encadrant·e·s rend les attentes plus claires ;
  - les travaux réalisés apportent un éclairage sur le domaine ;
  - il y a une interaction entre la théorie et la pratique.

Le nombre d'étudiant·e·s dans ce parcours oscille en général entre dix et quinze à gérer chaque année, en Master 1 et Master 2.

- **Mention « Pratiques et ingénierie de la formation »**

Mme Hagège, professeure des universités en Sciences de l'éducation et de la formation, responsable de la mention « Pratiques et ingénierie de la formation » débute sa présentation en précisant que dans cette mention, composée de trois parcours (Accompagnement de dynamique inclusive (ADI), Formation et Accompagnement des Enseignant·e·s (FAcE) et Expertise en Formation des Adultes (ExFA)), il n'y a pas de première année mais seulement des deuxièmes années qui relèvent majoritairement de la formation continue.

Elle décrit la structure générale de ces parcours.

L'encadrement de ces travaux se fait majoritairement par des enseignant·e·s chercheur·e·s.

Lors des séminaires de méthodologie de la recherche, ces enseignant·e·s chercheur·e·s viennent présenter leur méthodologie et leur champ d'expertise aux étudiant·e·s puis les accompagne tout au long de l'année dans leurs travaux.

Le parcours ADI est un parcours indépendant, composé de quatre U.E. L'une d'entre elle est consacrée à la recherche, à hauteur de 84 heures dont 42 heures à la méthodologie de la recherche.

Mme Hagège précise que les MCCC prévoient un point d'étape au semestre 3 et la remise d'un mémoire accompagné d'une soutenance en fin de semestre 4.

Les parcours ExFA et FAcE sont, quant à eux, deux parcours dépendants et composés de trois UE dont l'une est intitulée « Recherche, pratique et ingénierie de la formation ». Les étudiant·e·s sont accompagné·e·s pour créer une formation innovante et l'articuler avec le terrain de recherche (méthodologie, étude d'impact par la mise en œuvre scientifique, analyse socio-historique de l'institution ou du type de public concerné par la formation mise en œuvre).

La méthodologie de la recherche et du mémoire représente 32 heures dans la maquette au semestre 3 et 25 heures au semestre 4. Une partie de ces heures se fait en distanciel sur les deux semestres.

Les compétences travaillées sont au semestres 3 et/ou 4 :

- la méthodologie de la recherche (l'élaboration d'une problématique, connaissance des sources scientifiques et des différentes méthodes scientifiques à la fois qualitatives, anthropologiques et ethnographiques et quantitatives), la connaissance des outils numériques...

- la méthodologie de la rédaction du mémoire (maîtrise de son environnement de travail, rédaction d'une bibliographie scientifique jusqu'à l'intégration du questionnement éthique et l'analyse, l'interprétation, la discussion scientifique des données recueillies dans le terrain d'expérimentation)

- la méthodologie de la soutenance du mémoire (uniquement au semestre 4) (connaissance des principes de construction et de présentation efficaces d'un diaporama, maîtrise d'un logiciel de présentation de diaporamas numériques, adoption d'une attitude scientifique lors d'un oral).

Un cahier des charges cadre les attendus du mémoire et définit la manière dont celui-ci est évalué pour chaque semestre pour aboutir en fin de Master 2 à un mémoire incluant ingénierie de formation et recherche.

Mme Laurié demande le nombre de pages attendus pour le mémoire. Mme Hagège répond qu'il doit faire environ 65 pages hors bibliographie et annexes.

M. Fayol interroge Mme Hagège sur le nombre approximatif de mémoires encadrés dans ces parcours. Elle répond que chaque année, il y a environ une dizaine d'étudiant·e·s inscrit·e·s et en 2019-2020, huit ont soutenu.

#### **IV. Question de la recherche en Inspé par Michel Fayol**

M. Fayol considère que les quatre exposés qui viennent d'être présentés font apparaître certaines similitudes mais également des différences très importantes sur certaines dimensions.

L'objectif consiste à harmoniser l'ensemble du fonctionnement, de l'agenda, des critères pour aboutir à une certaine équité à la fois pour les étudiant·e·s préparant le Master et pour les encadrant·e·s.

Il est nécessaire de définir tout d'abord trois contraintes objectives à la fois organisationnelles et matérielles qui conditionneront le reste :

- gérer un nombre d'étudiant·e·s plus ou moins important : au final, tou·te·s doivent recevoir un diplôme valorisant de la même manière avec les mêmes démarches ;
- articuler le stage avec la recherche : les étudiant·e·s doivent avoir une démarche empirique (observation, questionnaire...) dans le cadre du stage ;
- mettre en relation la recherche avec le concours et la rendre gérable dans le temps et optimisable. Actuellement, les étudiant·e·s éprouvent des difficultés à cumuler la préparation d'un mémoire qui implique un travail réflexif et la préparation du concours qui nécessite un travail plus scolaire. De plus, la recherche va désormais être introduite au sein du concours et portera sur ce travail de recherche réalisé en amont et la capacité de l'étudiant·e à le présenter.



Il est important de prendre en compte également les dimensions liées à la recherche elle-même. La thématique doit obligatoirement être en lien avec une orientation pédagogique ou didactique. Cette orientation devra viser les apprentissages (côté élève) et l'enseignement (côté intervenant). La finalité est de savoir comment améliorer l'enseignement et par conséquent, comment optimiser les interventions pour que les élèves de tous niveaux bénéficient le mieux et le plus possible des enseignements qui leur sont dispensés (manuel, dispositif...).

De plus, il va probablement falloir maintenir une partie information, synthèse théorique autant que possible liée à une hypothèse/question, méthodologie, présentation des résultats, discussion. Cela va en effet revêtir une importance nouvelle dans la mesure où une évaluation orale va être intégrée au concours et être ainsi valorisée. Cette nouveauté va contraindre encore plus le travail et nécessiter des thèmes suffisamment restreints et précis pour des travaux de recherche plus focalisés pour aboutir à une conclusion plus rapidement.

Il s'avère aussi indispensable de faire des propositions comme encourager les étudiant·e·s à travailler en petits groupes sous forme de séminaires. Mme Salomon indique que dans le premier degré, cette pratique est incitée. Selon M. Fayol, ces échanges sont très bénéfiques, l'exposé de chacun·e contribuant ainsi à une mutualisation des idées et des apports, à penser autrement et à se confronter à des observations différentes dans les divers lieux de stage, à des similitudes ou différences de dispositifs. Il ne faudrait plus les encourager à travailler en groupe mais les obliger à le faire.

M. Moyon estime qu'il faut dissocier les mentions 1, 2 et 3 qui préparent à un concours et à un Master 2 sur deux années, de la mention 4 qui touche une population différente souvent en activité et dont la formation se fait en un an. Dans cette dernière, le volant d'heures est relativement élevé pour permettre une vraie préparation à la recherche pouvant aboutir pour certain·e·s sur un travail de thèse par la suite. Dans le cadre des mentions 1, 2 et 3, des réflexions doivent être menées pour essayer d'homogénéiser les attendus.

M. Glandières s'accorde à dire que les thématiques doivent être en lien avec un questionnement pédagogique, didactique. Il faut donner la possibilité aux étudiant·e·s/stagiaires d'avoir un accès réglementé à internet et leur permettre de se saisir de ressources disciplinaires sur des thématiques récentes. Il s'agit d'une entrée forte pour les réflexions sur la recherche en tant que posture professionnelle des enseignant·e·s. M. Fayol juge que le fait de pouvoir consulter des sites et des ressources documentaires est un piège. Il est nécessaire de savoir ce que l'on cherche pour aller chercher ce qui est le plus pertinent et savoir où chercher afin d'optimiser son travail. Le fait de restreindre les thèmes engendrerait une approche plus spécifique et la recherche d'une documentation sur des points très précis. Il faut donc équiper nos futur·e·s enseignant·e·s d'outils liés à la recherche, les aider à acquérir un lexique, à utiliser les formules pour tendre vers l'attitude de la/du chercheur·e vis-à-vis de sa documentation et ouvrir des perspectives entre quasi certitudes et des résultats sur lesquels on est encore en train de s'interroger.

M. Weil estime que le cahier des charges doit contribuer à la motivation des étudiant·e·s. Il faut que le fait d'écrire un mémoire soit un acte de préparation au concours.

M. Avisseau ajoute qu'il serait intéressant d'observer ce qui se fait en initiation à la recherche en licence pour assurer une continuité, construire une progression. Mme Hagège répond que cela peut poser problème car ce qui se fait en licence est très disciplinaire.

M. Weil émet une autre observation. La réflexion sur le mémoire de recherche fait actuellement l'objet de deux calendriers parallèles, l'un pour la rentrée prochaine et l'autre pour la remontée des maquettes de formation auprès du Ministère d'ici la fin de l'année. Cela nécessite donc un cadrage opérationnel rapide.

Mme Legros fait deux remarques :

- la volonté d'aller vers un contenu disciplinaire et didactique pour le second degré est aussi vrai pour le premier degré, il faut donc en tenir compte,
- sur le point organisationnel : la question du nombre d'étudiant·e·s et du peu d'enseignant·e·s chercheur·e·s dans le premier degré augmente d'autant plus le nombre d'étudiant·e·s par encadrant·e·s.

Un groupe « recherche » va être mis en place afin d'optimiser cette réflexion : la nature des questions et les objets de recherche doivent être restreints, l'intérêt de travailler en groupe va être mis en avant. La composition de ce groupe doit refléter l'ensemble des préoccupations.

## V. Questions diverses

Les membres du COSP ne souhaitent aborder aucune question diverse.

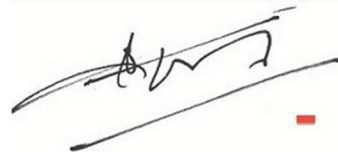
M. Fayol remercie l'ensemble des membres du COSP et clôt la séance à 11h30.

Le Directeur de l'Inspé  
de l'académie de Limoges,



Marc MOYON

Le Président du COSP de l'Inspé  
de l'académie de Limoges,



Michel FAYOL

La secrétaire de séance,



Sophie MARTIN